



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **18 avril 2011**

Délibération n° 2011-2150

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Travaux sur trottoirs, caniveaux et dallages en asphalte - Marché annuel à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 avril 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 avril 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Rivalta, Assi, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Turcas, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Touléron), Daclin (pouvoir à M. Ferraro), Arrue (pouvoir à Mme Benelkadi), Mmes Besson (pouvoir à M. Fournel), Frih (pouvoir à M. Braillard), M. Julien-Laferrière (pouvoir à Mme Dubos), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Plazzi), M. Balme, Mme Cardona (pouvoir à M. Léonard), M. Kabalo (pouvoir à M. Goux), Mme Laval (pouvoir à M. Barret), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), M. Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Muet), M. Vergiat (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : MM. Vesco, Giordano, Nissanian, Mme Perrin-Gilbert, M. Pili.

Séance publique du 18 avril 2011**Délibération n° 2011-2150**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Travaux sur trottoirs, caniveaux et dallages en asphalte - Marché annuel à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 30 mars 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution d'un marché de travaux sur trottoirs, caniveaux et dallages en asphalte sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon pour l'année 2012 et, éventuellement 2013, 2014 et 2015, par reconduction expresse pour un montant maximum de 67 200 000 € HT soit 80 371 200 € TTC pour 4 ans.

L'opération est décomposée en 3 lots géographiques :

- le lot n° 1 : Lyon 3°, Villeurbanne, Vaulx en Velin, Décines Charpieu, Meyzieu, Jonage, Bron, Chassieu, Vénissieux, Saint Priest, Feyzin, Solaize, Corbas, Mions, Saint Fons, Grigny, Givors, Charly et Vernaison, comporterait un engagement de commande annuel minimum de 1 500 000 € HT, soit 1 794 000 € TTC et maximum de 6 000 000 € HT, soit 7 176 000 € TTC ; et minimum de 6 000 000 € HT, soit 7 176 000 € TTC et maximum de 24 000 000 € HT, soit 28 704 000 € TTC pour 4 ans,

- le lot n° 2 : Lyon 1er, Lyon 4°, Lyon 5°, Lyon 6°, Lyon 9°, Caluire et Cuire, Rillieux la Pape, Sathonay Camp, Sathonay Village, Cailloux sur Fontaines, Fontaines sur Saône, Fontaines Saint Martin, Rochetaillée sur Saône, Montanay, Fleurieu sur Saône, Neuville sur Saône, Genay, Saint Germain au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or et Collonges au Mont d'Or, comporterait un engagement de commande annuel minimum de 1 200 000 € HT, soit 1 435 200 € TTC et maximum de 4 800 000 € HT, soit 5 740 800 € TTC ; et minimum de 4 800 000 € HT, soit 5 740 800 € TTC et maximum de 19 200 000 € HT, soit 22 963 200 € TTC pour 4 ans,

- le lot n° 3 : Lyon 2°, Lyon 7°, Lyon 8°, Charbonnières les Bains, Craponne, Dardilly, Ecully, Francheville, Irigny, Marcy l'Etoile, La Mulatière, Oullins, Pierre Bénite, Saint Genis Laval, Saint Genis les Ollières, Sainte Foy lès Lyon, Tassin la Demi Lune, La Tour de Salvagny, Champagne au Mont d'Or, Limonest et Lissieu, comporterait un engagement de commande annuel minimum de 1 500 000 € HT, soit 1 794 000 € TTC et maximum de 6 000 000 € HT, soit 7 176 000 € TTC ; et minimum de 6 000 000 € HT, soit 7 176 000 € TTC et maximum de 24 000 000 € HT, soit 28 704 000 € TTC pour 4 ans.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Chaque lot ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de un an reconductible de façon expresse trois fois une année.

Le présent rapport concerne également l'autorisation à donner à monsieur le Président pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics en vue de l'attribution de marchés de travaux sur trottoirs, caniveaux et dallages en asphalte sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon pour l'année 2012 et éventuellement 2013, 2014 et 2015.

2° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine de Lyon.

3° - Autorise monsieur le Président à signer les 3 marchés à bons de commande et tous les actes contractuels y afférents ayant pour objet les prestations de travaux sur trottoirs, caniveaux et dallages en asphalte sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon :

- le lot n° 1 comporterait un engagement de commande annuel minimum de 1 500 000 € HT, soit 1 794 000 € TTC et maximum de 6 000 000 € HT, soit 7 176 000 € TTC et minimum de 6 000 000 € HT, soit 7 176 000 € TTC et maximum de 24 000 000 € HT, soit 28 704 000 € TTC pour 4 ans,

- le lot n° 2 comporterait un engagement de commande annuel minimum de 1 200 000 € HT, soit 1 435 200 € TTC et maximum de 4 800 000 € HT, soit 5 740 800 € TTC et minimum de 4 800 000 € HT, soit 5 740 800 € TTC et maximum de 19 200 000 € HT, soit 22 963 200 € TTC pour 4 ans,

- le lot n° 3 comporterait un engagement de commande annuel minimum de 1 500 000 € HT, soit 1 794 000 € TTC et maximum de 6 000 000 € HT, soit 7 176 000 € TTC et minimum de 6 000 000 € HT, soit 7 176 000 € TTC et maximum de 24 000 000 € HT, soit 28 704 000 € TTC pour 4 ans.

4° - Les dépenses au titre de ces marchés seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - sections de fonctionnement et d'investissement - exercice 2012 et éventuellement 2013, 2014 et 2015.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 avril 2011.